

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2020

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association « Collectif des maires anti-pesticides »

Rapporteur : Florence Presson

L'association « Collectif des maires anti-pesticides », composée d'élus, a pour objet de défendre la santé des populations notamment en œuvrant pour interdire l'usage des pesticides, en agissant auprès des instances nationales et supra nationales à cette fin.

L'association soutient et accompagne les maires urbains et ruraux qui signent des arrêtés anti-pesticides et leur propose une défense commune permettant de réduire les frais d'avocat par mutualisation des procédures.

Dans le cadre de son objet, elle a engagé plusieurs actions et notamment devant le Conseil d'Etat tendant à suspendre et annuler le décret en date du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation et ensemble, et l'arrêté en date du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et modifiant l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits pharmaceutiques et leurs adjuvants visés à l'article L.253-1 du code rural et de la pêche maritime.

L'association va également saisir de ces questions la Cour de justice de l'Union Européenne et la Cour européenne des droits de l'homme.

L'association regroupe à l'heure actuelle 113 communes dont Caen, La Rochelle, Dijon, Langouet, Grenoble, Nantes, Clermont-Ferrand, Paris, Antony, Nanterre, Chaville, Montfermeil, Saint-Denis, Villemomble, Cachan, Arcueil, etc...

Pour mener à bien ces actions, des ressources complémentaires aux adhésions, à titre personnel, des élus, sont nécessaires, c'est à ce titre qu'elle demande des subventions auprès des communes défendues.

Les actions de l'association « Collectif des maires anti-pesticides » se situent dans le prolongement de la démarche engagée par la ville de Sceaux tendant à interdire l'usage des pesticides sur son territoire, en vue d'obtenir l'interdiction de l'utilisation de ces produits à l'échelle nationale, voire européenne.

C'est la raison pour laquelle compte tenu de l'objet de l'association, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir attribuer à l'association « Collectif des maires anti-pesticides », une subvention de 2 000 €.